

Communauté de communes de la
Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

PROCES-VERBAL

Conseil Communautaire Séance du 23 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 22 Absents : 5 dont Représentés : 2	L'an 2021, le 23 juin à 17 heures, le Conseil de Communauté de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, s'est réuni à Chamonix Mont-Blanc sous la présidence du Président M. Éric FOURNIER
Étaient présents :	FOURNIER Éric, EVRARD Nicolas, CHANTELOT Xavier, VILLARD Hervé, DESAILLOUD Cédric, CHARLOT-FLORENTIN Philippe, BOSSONNEY Ghislaine, BEAUFOUR Aurélie, FAVRET Catherine, MIEUSSET Karine, TERMOZ Aurore, OLLIER Bernard, DEVOUASSOUX Patrick, LELIEVRE Isabel, BOZON Myriam (visioconférence), LAFFIN François-Xavier, TRAPPIER Françoise, VIALE Patrick, MOREAU-PETITJEAN Isabelle (visioconférence), BOCHATAY Christophe, BAVUZ Elodie (visioconférence), VIOLLET Martial
Absents excusés :	VALLAS Jérémy, DEMARCHI Charlotte, (donne pouvoir à TERMOZ Aurore), FABRE Jean (donne procuration à LAFFIN François-Xavier), LAGARDE Stéphane, FERRARO Mary
Secrétaire de séance :	MIEUSSET Karine

Le Président accueille les membres du conseil communautaire et les remercie de leur présence.

Le conseil communautaire désigne Karine Mieusset en qualité de secrétaire de séance.

1. Communications du Président

Éric Fournier évoque les événements intervenus depuis le dernier conseil communautaire.

Il informe, ensuite, l'assemblée de l'évolution du contexte sanitaire et les incidences sur les manifestations tant culturelles que sportives

Il fait état du travail en cours sur l'appel à candidature au titre de l'Espace Valléen. Il suggère de cibler des actions prioritaires en phase avec la stratégie touristique en cours d'élaboration

1. Transports : Présentation par le délégataire du rapport 2019-2020 – Adoption du rapport du délégataire

Philippe Charlot-Florentin souligne la parfaite relation avec le délégataire pendant la période de crise sanitaire, sa bonne réactivité face aux évolutions des contraintes liées et indique, à cet égard, que 12 modifications du plan de transports ont été apportées pour tenir compte de l'évolution des règles liées à la COVID 19.

Au-delà du bilan, tel qu'il ressort dans la présentation, Monsieur Daublin évoque quelques pistes pour l'avenir :

- *Des réflexions en lien avec la transition énergétique, portant sur l'évolution du parc, la reprise de véhicules thermiques hybrides, ainsi qu'une réflexion sur une station mutualisée*
- *Et à l'étude, une évolution des outils de comptage et de suivi de la fréquentation*

Philippe Charlot-Florentin, Vice-président délégué aux transports et à la mobilité, rappelle que, dans le cadre de son contrat de délégation de service public, l'exploitant du réseau de transports urbains Mont Blanc Bus présente, aux membres du conseil communautaire, en séance son rapport du délégataire, à l'issue de la quatrième année d'exploitation 2019/2020. Ce document est complété par le rapport d'activité de la SAEM Vallée de Chamonix Mont- Blanc sur sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la collectivité.

Le rapport du délégataire 2019-2020 a été présenté lors de la Commission Transports du 14 juin 2021.

*Le débat est ouvert, au cours duquel **Éric Fournier** souligne le contexte particulier dans lequel s'est déroulée l'année précédente avec la crise sanitaire et dans la perspective de la fin de contrat de DSP pour 2022. Il souligne les chantiers nécessaires à poursuivre et notamment la prise en compte des problématiques et les options énergétiques à considérer de la future DSP. Il met l'accent sur le principe de maillage mis en œuvre notamment en lien avec le CSO. Il évoque, par ailleurs, l'importance de l'interface entre transports et outils numériques, sujets sur lesquels des marges de progrès existent. Il fait état de la problématique du financement des transports pour l'année 2022 à laquelle la collectivité se trouvera confrontée compte tenu de la perte de recettes provenant de l'absence de vente des titres de transports sur les remontées mécaniques. Enfin il fait état des réflexions en cours sur le long terme en relation avec les différentes autorités organisatrices du transport public, réflexions qui nécessitent des études complémentaires.*

***Patrick Devouassoux** remercie pour la présentation faite et souligne le travail de formation des chauffeurs réalisé par Mont-Blanc Bus, permettant de réduire le nombre de réclamations.*

***Aurore Termoz** appelle à une rencontre avec le CCAS pour échanger sur le service PMR et les personnes psychologiquement fragiles. Monsieur Daublin se dit d'accord pour une rencontre dans le respect des missions et responsabilités des uns et des autres.*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport du délégataire 2019/2020

2. Transports Urbains : Adhésion site de mobilité OURA

Philippe Charlot-Florentin, Vice-président délégué aux transports et à la mobilité, présente la démarche partenariale aux membres du Conseil Communautaire.

Depuis plus de 15 ans, la démarche Oûra fédère les autorités organisatrices de transport et de mobilité de la région dans l'objectif de fluidifier les parcours voyageurs et faciliter l'accès aux services de mobilité pour les habitants du territoire régional.

Basée principalement sur l'interopérabilité des réseaux de transport, qui permet des « parcours sans couture » Oûra est une démarche de services à la mobilité qui favorise l'intermodalité des transports en commun et l'accès à des services complémentaires en matière de modes doux, tarification, distribution et information voyageur. La carte Oûra, support commun de la mobilité, en est la réalisation historique.

En 2020, près d'un million de cartes circule sur le territoire régional, 34 réseaux sont équipés de systèmes billettiques interopérables basés sur la carte Oûra, 25 partenaires ont mis tout ou partie de leurs titres de transport en vente sur la boutique en ligne « oura.com L'information voyageur des 50 réseaux de transport de la Communauté Oûra est accessible via le site web et l'application mobile Oûra, et alimente

le calculateur d'itinéraires régional avec des données théoriques et maintenant en temps réel quand elles sont disponibles.

La démarche Oûra repose sur un objectif de services cohérents et performants progressivement mis en place par tous les réseaux de transport partenaires :

- o Distribution et service après-vente sur cartes Oûra performants et possibles techniquement sans condition par tout réseau en tout point du territoire (sous réserve des accords commerciaux entre les partenaires).
- o Tarification mono-réseau et multi-réseaux (ex : tarifs zonaux, TER -F, etc.).
- o Information mono et multi-réseaux (information tarifaire} calculateur d'itinéraires régional etc.).
- o Nouveaux services de mobilités proposés aux usagers du Service Oûra (ex : covoiturage, autopartage, vélo en libre-service...).
- o A terme, services de la vie quotidienne facilités pour les usagers du Service Oûra (ex : bibliothèque, piscine...)

La Commande Oûra

Pour atteindre ses objectifs initiaux, la Communauté Oûra s'est dotée d'outils mutualisés :

- Un socle billettique commun : le dispositif mutualisé Oûra, qui permet à la fois de partager des données transports via le pot commun de données (la Centrale Oûra), et de mutualiser l'achat de matériels billettiques (le Système Billettique Mutualisé)
- Un site internet (oura.com) et une application mobile : dédiés à l'information voyageur de la Communauté, notamment via le calculateur d'itinéraires multimodal régional, et à la distribution (uniquement sur le site web)
- Un gestionnaire billettique commun, qui assure l'administration billettique du système Oûra et en garantit l'interopérabilité
- Un accompagnement juridico-technique pour la mise en œuvre de l'interopérabilité.
- L'Hébergement des plateformes de test et de production

Les partenaires entrants dans la Communauté Oûra financent les prestations au fur et à mesure de la passation de nouveaux marchés.

La feuille de route 2022-2027 :

Le Comité de Pilotage Oûra, lors de sa dernière réunion du 26 novembre 2020, a validé l'ambition de service de la Communauté pour les années à venir :

- Poursuivre, dans le cadre d'Oûra, le travail de coopération institutionnelle engagé depuis plus de 15 ans en faveur de mobilités plus respectueuses de l'environnement
- Poursuivre le développement des coopérations tarifaires entre les réseaux de la Région et les réseaux urbains pour tous les voyageurs, notamment via le développement d'un support occasionnel interopérable
- Développer l'usage des mobilités douces et de la voiture partagée : consignes à vélo, vélo stations, vélos en libre-service, covoiturage, autopartage (via les outils régionaux et la mise en visibilité des services de mobilité déployés à l'échelle locale)
- Encourager l'innovation avec la mise à disposition d'outils communs, mutualisables pour les AOM, notamment la brique distribution m-ticket, la brique information voyageurs, la brique covoiturage, la brique Transport à la Demande....

La mise en œuvre de la feuille de route est validée selon deux axes : pérenniser les investissements réalisés et optimiser l'exploitation d'une part, continuer à développer l'offre de services aux voyageurs d'autre part.

Pour atteindre ces objectifs, de nouveaux marchés vont être lancés via le Groupement de commande

- Les marchés de maintenance billettique, web, calculateur d'itinéraires et application mobile prendront la suite, à isopérimètre, du marché actuel Dispositif mutualisé Oûra, dont le titulaire est Conduent/OBS, et qui s'achève en 2022. Les prestations réseautiques du Dispositif seront assurées par le marché régional Amplivia, assuré par la Centrale d'achat régionale. Pour les partenaires qui souhaiteront acquérir des matériels billettiques dans le cadre du futur marché de maintenance billettique Conduent, il conviendra d'adhérer à la Centrale d'achat pour pouvoir acquérir les prestations individualisées réseautiques. La Région continuera à assurer la commande et la refacturation aux partenaires via les appels de fonds des prestations mutualisées. Le processus d'adhésion à la Centrale d'Achat régionale est expliqué dans l'Annexe 1 du présent document
- Le marché Médias et plateforme de services mobilité permettra de développer les ambitions de service Oûra via des médias renouvelés et incluant de nouveaux services, basés sur des « briques » fonctionnelles réutilisables par les partenaires sur leurs projets locaux : nouveau calculateur d'itinéraires incluant les nouvelles mobilités, M-ticket interopérable pour permettre la mise en œuvre de tarification multimodales occasionnelles, co-voiturage etc. A noter que sur ce marché, la Région prendra le risque financier de la demande de subvention FEDER auprès de l'Union européenne en n'appelant les partenaires qu'à 50% des clés de financement classiques, Elle continue par ailleurs à financer les prestations d'information voyageurs, dont le calculateur d'itinéraires régional.

Les avenants aux conventions :

Le partenariat Oûra repose sur deux documents fondateurs complémentaires : la Convention cadre Oûra, qui fixe les ambitions de la Communauté, ses objectifs, ses moyens et la répartition des coûts, et la Convention constitutive du groupement de commande Oûra, qui fixe le périmètre des marchés couverts par le groupement.

L'avenant n°4 à la Convention-cadre et l'avenant n°3 à la convention constitutive du groupement de commande précise :

- Les évolutions institutionnelles : entrée de 5 nouveaux partenaires dans le partenariat et transfert de compétence entre Autorités organisatrices
- Les nouvelles ambitions des partenaires, notamment le développement d'un nouveau support commun de l'interopérabilité, le m-ticket Oûra, l'intégration progressive des nouveaux services de mobilité dans la chaîne de services proposés aux usagers (information, distribution, service après-vente, compte Oûra etc.);
- Les nouvelles commandes permettant de concrétiser ces ambitions (marchés de maintenance billettique, web, appli mobile et calculateur d'itinéraire, marché Médias et Plateforme de services Mobilité)
- Les clés de financement des nouvelles prestations.

La participation financière à Oûra concerne les marchés conclus après l'adhésion. Aucun « ticket d'entrée » n'est demandé aux AOM, nouvelles entrantes dans la Communauté, qui pourront néanmoins bénéficier pour tout ou partie des services Oûra développés antérieurement à leur adhésion.

Entrée dans la Communauté Oûra

Pour la collectivité entrante :

- Oûra constitue un cadre partenarial pour travailler à la coordination des offres et des tarifications avec la Région (pour les réseaux régionaux et interurbains) et les autres AOM du bassin de vie
- L'utilisation de la carte Oûra sur le territoire facilite les déplacements en s'affranchissant des limites de réseaux car elle permet de charger des titres combinés. Elle permet de développer à partir de ce support l'accès à différents services de mobilité (ex : vélo en libre-service, P+R) et à terme d'autres services de la vie quotidienne (ex : bibliothèque, piscine...)
- L'intégration de votre réseau au calculateur d'itinéraires d'oura.com permet d'offrir une information voyageur performante et multimodale à vos usagers
- Moyennant des prérequis techniques et conventionnels, les titres de votre réseau peuvent être vendus sur la boutique en ligne d'oura.com sans frais de commission, ou dans des points de vente multimodaux (ex : maisons de la mobilité)
- La démarche Oûra permet d'être accompagné dans vos projets locaux, notamment en matière d'intermodalité, via les prestations de l'assistant à maîtrise d'ouvrage ou via l'échanges d'expériences entre autorités organisatrices de la mobilité.

Implications pour la collectivité

- **Intégrer la gouvernance Oûra**

La Communauté Oûra est organisée autour de plusieurs instances décisionnelles (CODIR, COPIL) et techniques (GTAC), Oûratech, Groupes thématiques). Les modalités de prise de décision sont décrites dans la convention cadre Oûra.

En devenant membre d'Oûra, la collectivité s'engage à participer à ces instances.

- **Bénéficier des outils mutualisés et participer à leur financement partagé**

Le financement des marchés et conventions Oûra décrit ci-dessus est partagé entre les partenaires répartis en 2 collèges. Pour l'investissement, le collège Région-Départements participe à hauteur de 80%, les AOM 20%. Pour le fonctionnement, le collège Région-Départements participe à hauteur de 60%, les AOM 40%.

Au sein du collège des AOM, la répartition se fait au prorata de la population du ressort territorial (RT) sur la base des données INSEE 2017 et CEREMA 2020 pour les RT.

La participation estimative de la collectivité, est définie dans les annexes de la Convention Cadre Oûra.

- **Travailler à la « mise en compatibilité » Oûra du système billettique (interopérabilité) et intégrer l'information dans les outils Oûra**

La Région et l'AMO Oûra accompagne la collectivité pour définir un projet de service multimodal sur votre territoire (c'est-à-dire vos ambitions en matière de coopération avec les autres réseaux, de vente et de SAV...) afin de définir les modalités techniques nécessaires pour rendre votre système interopérable, ou e prévoir lors de son acquisition. Cette interopérabilité permet d'utiliser le réseau et d'échanger des données avec la Centrale Oûra.

La Région accompagne et prendra à sa charge les coûts financiers côté Oûra pour intégrer et restituer l'information voyageurs du réseau de transports en commun, voire des services de mobilité du territoire.

- **Modalités financières**

La population INSEE 2017 de 12953 habitants de la Communauté de Communes assure une clé de financement 2021 du dispositif Oûra estimée à :

- En fonctionnement : 1 523.35 € au titre de la maintenance du produit Oûra, de la résautique, de l'application et de la plateforme de service.
- En investissement : 1 085 € au titre du nouveau marché d'application et de la centrale Oûra

Dans ce contexte,

Le Conseil Communautaire,

Considérant l'intérêt général de la Communauté de Communes à adhérer au dispositif Oûra, en tant que nouveau partenaire 2021 entrant dans le dispositif.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **VALIDE** l'adhésion à la convention cadre Oûra et la convention constitutive du groupement de commande 2021
- **VALIDE** l'avenant n°4 à la Convention cadre Oûra ainsi que la convention initiale et ses avenants n°1, n° 2 et n°3 en annexes
- **VALIDE** l'avenant n°3 à la Convention constitutive du groupement de commandes Oûra ainsi que ses avenants n°1 et n°2 en annexes
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en rapport avec ce dossier.

3. Finances : Approbation du Compte de Gestion 2020

Ghislaine Bossonney, Vice-présidente déléguée aux finances rappelle au Conseil Communautaire que les Comptes de Gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement aux Comptes Administratifs.

VU les Comptes de Gestion dressés par le Trésorier et accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'Actif, du Passif, des restes à recouvrer et à payer, pour le Budget Principal, les Budgets annexes (Budget Ordures Ménagères, Budget Transports Urbains, Budget Régie Assainissement de la Vallée de Chamonix Mont Blanc, Budget Régie Eau de la Vallée de Chamonix Mont Blanc, Budget ZAE La Vigie Artisans) et le Budget Régie Vallée Chamonix Communications.

CONSIDERANT que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT que les Comptes de Gestion 2020 sont conformes aux Comptes Administratifs de ce même exercice ;

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les Comptes de Gestion dressés par :
Madame Catherine HENRY pour la période du 1/01/2020 au 30/06/2020
Madame Catherine BAUD pour la période du 1/07/2020 au 31/12/2020

4. Finances : Adoption du Compte Administratif 2020

Ghislaine Bossonney, Vice-présidente déléguée aux finances, rappelle au Conseil Communautaire que le Compte Administratif 2020 reprend toutes les opérations des divers budgets prévisionnels de l'exercice, son résultat reflète la gestion des finances pour l'exercice 2020

Est annexé à la présentation :

- une note de présentation brève et synthétique des Comptes Administratifs 2020
- un rapport détaillé de présentation des Comptes Administratifs 2020 du Budget Principal et des Budgets Annexes

Ghislaine Bossonney remercie les services pour la clarté et la complétude du support de la présentation. Elle souligne, notamment, le coût de la crise sanitaire pour la collectivité (1,7 million d'euros) et d'autre part, le fait que la collectivité n'ait pas pu bénéficier de la Clause de Sauvegarde. Elle souligne, par ailleurs, l'évolution des dépenses de fonctionnement, à savoir - 0,4%, fruit d'une gestion rigoureuse.

Après ces présentations, un débat est ouvert, au cours duquel **Éric Fournier** se félicite de la situation financière saine de la collectivité qui a permis de supporter les baisses de recettes dues à la crise sanitaire. Il regrette que les propositions formulées par les Communautés de montagne en zone touristique n'aient pas été entendues. Il soumet à l'attention des membres du Conseil Communautaire un ensemble de pistes à poursuivre :

- La recherche de financement en soutien des actions
- Pas d'aggravation de l'encours de la dette qui permet de dégager des marges de manœuvre pour les financements à venir avec pour objectif l'élaboration d'un PPI pour l'automne

Il fait part, enfin, de ses remerciements au service en charge de la gestion de ces divers budgets.

Ghislaine Bossonney souligne l'importance du travail d'arbitrage qui sera fait à l'automne pour identifier les investissements prioritaires et réalisables.

François-Xavier Laffin souligne l'importance des Restes à Réaliser (RAR) et s'interroge sur la capacité de la collectivité à réaliser des investissements. Il estime enfin qu'il serait intéressant de disposer d'une consolidation complète des comptes des 5 collectivités

Bernard Ollier fait part de ses remerciements auprès des services et demande à disposer d'une vision pluriannuelle des investissements envisagés et notamment sur les budgets annexes.

Ghislaine Bossonney, en réponse à **François-Xavier Laffin**, apporte des explications sur les RAR. **Éric Fournier**, sur le thème de la consolidation, souligne, effectivement, la nécessité de disposer d'une vision globale. Il indique que c'est l'objet de la mission confiée à KPMG qui devrait permettre de disposer une stratégie nécessaire à l'élaboration d'une programmation pluriannuelle des investissements.

Il souligne, toutefois, qu'au-delà de la programmation, il est important d'être attentif aux opportunités de financement possible qui peuvent bouleverser l'ordre des priorités.

Il estime, par ailleurs, que le pacte financier, mis en place lors de la création de la CCVCMB en 2010, n'est plus le même aujourd'hui et implique un travail à faire, notamment sur les budgets annexes.

Il précise enfin que le taux d'intégration de la collectivité est de 0.59 et non de 0.80.

Éric Fournier sort de la salle. **Ghislaine Bossonney**, Vice-présidente déléguée aux finances prend la présidence et fait procéder aux votes des comptes administratifs 2020

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés :

Absentions : François-Xavier Laffin, Françoise Trappier et Jean Fabre

Bernard Ollier ne prend pas part au vote pour les budgets Eau et Assainissement

- **APPROUVE** le Compte Administratif proposé par Monsieur le Président pour l'exercice 2020

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE
CHAMONIX MONT-BLANC**

**BUDGET PRINCIPAL
BUDGET ORDURES MENAGERES
BUDGET TRANSPORTS URBAINS
BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT - RAVCMB
BUDGET REGIE EAU VALLEE – 02VCMB
BUDGET ZAE LA VIGIE ARTISANS
BUDGET REGIE VALLEE CHAMONIX COMMUNICATIONS**

COMPTE ADMINISTRATIF

VOTE PAR NATURE

R E S U M E

ANNEE 2020

SOMMAIRE

	<u>PAGES</u>
BUDGET PRINCIPAL	
Présentation générale du Budget	10
Balance générale	11 à 12
 BUDGETS ANNEXES	
ORDURES MENAGERES	13 à 14
TRANSPORTS URBAINS	15 à 16
REGIE ASSAINISSEMENT RAVCMB	17 à 18
REGIE EAU -02VCMB	19 à 20
REGIE ZAE LA VIGIE ARTISANS	21 à 22
BUDGET REGIE VALLEE CHAMONIX COMMUNICATIONS	23 à 24

**BUDGET PRINCIPAL
COMpte ADMINISTRATIF 2020**

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE**

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	29 841 317,51	32 238 431,81
	Section d'investissement	7 527 048,70	9 288 759,29
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		830 133,82
	Report en section d'investissement (001)	7 686 387,41	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		45 054 753,62 .=a+b+c+d	42 357 324,92 .=g+h+i+j
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	3 060 838,68	6 304 408,01
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	3 060 838,68 .=e+f	6 304 408,01 .=k+l
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	29 841 317,51 .=a+c+e	33 068 565,63 .=g+i+k
	Section d'investissement	18 274 274,79 .=b+d+f	15 593 167,30 .=h+j+l
	TOTAL CUMULE	48 115 592,30 .=a+b+c+d+e+f	48 661 732,93 .=g+h+i+j+k+l
RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL :		EXCEDENT	546 140,63

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 232 943,31		5 232 943,31
012	CHARGES DE PERSONNEL	9 261 108,78		9 261 108,78
014	ATTENUATION DE PRODUITS	3 192 076,00		3 192 076,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 215 612,88		6 215 612,88
66	CHARGES FINANCIERES	644 499,30		644 499,30
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 445 101,52	1 158,68	4 446 260,20
68	Dotations aux amortissements et provisions		848 817,04	848 817,04
Dépenses de fonctionnement - Total		28 991 341,79	849 975,72	29 841 317,51
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
19	<i>DIFFERENC SUR EAL. IMMOBILISAT.NON FINANCIERES</i>		354,42	354,42
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 920 860,54		1 920 860,54
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)		7 207,37	7 207,37
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)	496 297,20		496 297,20
21	<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)</i>		250 500,60	250 500,60
23	<i>IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)</i>		55 269,06	55 269,06
26	TITRES ET VALEURS			0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	626 086,84		626 086,84
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers	593 497,23		593 497,23
	Total des opérations d'équipement	3 576 975,44		3 576 975,44
Dépenses d'investissement - Total		7 213 717,25	313 331,45	7 527 048,70
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
013	ATTENUATION DES CHARGES	198 730,28		198 730,28
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	1 628 822,62		1 628 822,62
72	TRAVAUX EN REGIE		249 528,60	249 528,60
73	IMPOTS ET TAXES	24 220 429,54		24 220 429,54
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 568 011,11		3 568 011,11
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	388 621,28		388 621,28
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 983 933,96	354,42	1 984 288,38
	Recettes de fonctionnement - Total	31 988 548,79	249 883,02	32 238 431,81
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			830 133,82

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	867 836,00		867 836,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	3 005 564,90		3 005 564,90
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	864 881,76		864 881,76
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 500 192,23		1 500 192,23
19	DIFFERENC SUR EAL. IMMOBILISAT.NON FINANCIERES		450,00	450,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		25 567,37	25 567,37
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		708,68	708,68
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		37 881,06	37 881,06
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 321 360,00		1 321 360,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		848 817,04	848 817,04
45X-2	Total des opérations pour compte de tiers	815 500,25		815 500,25
	Recettes d'investissement - Total	8 375 335,14	913 424,15	9 288 759,29
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			

**BUDGET ORDURES MENAGERES
COMPTES ADMINISTRATIF 2020**

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE**

EXÉCUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	3 847 893,29	4 379 612,63
	Section d'investissement	783 675,16	358 030,06

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		511 886,83
	Report en section d'investissement (001)		1 582 889,99

= =

TOTAL (réalisations + reports)	4 631 568,45 .=a+b+c+d	6 832 419,51 .=g+h+i+j
-----------------------------------	---------------------------	---------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	593 193,20	86 622,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	593 193,20 .=e+f	86 622,00 .=k+l

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 847 893,29 .=a+c+e	4 891 499,46 .=g+i+k
	Section d'investissement	1 376 868,36 .=b+d+f	2 027 542,05 .=h+j+l
	TOTAL CUMULE	5 224 761,65 .=a+b+c+d+e+f	6 919 041,51 .=g+h+i+j+k+l

RESULTAT DU BUDGET ORDURES MENAGERES

1 694 279,86

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	852 143,26		852 143,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 089 681,14		1 089 681,14
65	Autres charges de gestion courante	1 229 559,09		1 229 559,09
66	Charges financières	5 003,09		5 003,09
67	Charges exceptionnelles	413 579,65	8 200,00	421 779,65
68	Dot. aux amortissements et provisions		249 727,06	249 727,06
Dépenses de fonctionnement - Total		3 589 966,23	257 927,06	3 847 893,29
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	20 839,96		20 839,96
	Total des opérations d'équipement	761 755,20		761 755,20
19	Neutral. et régul. d'opérations			
21	Immobilisations corporelles		216,00	216,00
23	Immobilisations en cou		864,00	864,00
Dépenses d'investissement - Total		782 595,16	1 080,00	783 675,16
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
013	Atténuations de charges	4 536,42		4 536,42
70	Produits services, domaine et ventes div	159 218,05		159 218,05
73	Impôts et taxes	4 128 391,00		4 128 391,00
74	Dotations et participations	65 972,57		65 972,57
75	Autres produits de gestion courante	1,98		1,98
77	Produits exceptionnels	21 492,61		21 492,61
Recettes de fonctionnement - Total		4 379 612,63	0,00	4 379 612,63
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	99 023,00		99 023,00
16	Emprunts et dettes assimilées			
19	Différence sur Réal. Immobilisat. non financières		8 200,00	8 200,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		1 080,00	1 080,00
21	Immobilisations corporelles			
28	Amortissement des immobilisations		249 727,06	249 727,06
Recettes d'investissement - Total		99 023,00	259 007,06	358 030,06
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

BUDGET TRANSPORTS URBAINS

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 5 375 213,71	g 5 419 195,33
	Section d'investissement	b 211 068,97	h 117 703,61
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	i 118 437,68
	Report en section d'investissement (001)	d 19 621,13	j
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		. = a+b+c+d 5 605 903,81	. = g+h+i+j 5 655 336,62
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k
	Section d'investissement	f 58 913,05	l 114 927,07
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	. = e+f 58 913,05	. = k+l 114 927,07
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	. = a+c+e 5 375 213,71	. = g+i+k 5 537 633,01
	Section d'investissement	. = b+d+f 289 603,15	. = h+j+l 232 630,68
	TOTAL CUMULE	. = a+b+c+d+e+f 5 664 816,86	. = g+h+i+j+k+l 5 770 263,69
RESULTAT DU BUDGET TRANSPORTS URBAINS EXCEDENT		105 446,83	

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 267 893,56		5 267 893,56
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 708,00		17 708,00
66	CHARGES FINANCIERES	19 965,94		19 965,94
68	Dotations aux amortissements et provisions		69 646,21	69 646,21
	Dépenses de fonctionnement - Total	5 305 567,50	69 646,21	5 375 213,71
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		29 278,00	29 278,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	86 928,28		86 928,28
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	94 862,69		94 862,69
	Dépenses d'investissement - Total	181 790,97	29 278,00	211 068,97
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				19 621,13

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 399 917,33		2 399 917,33
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	450 000,00		450 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 540 000,00	29 278,00	2 569 278,00
	Recettes de fonctionnement - Total	5 389 917,33	29 278,00	5 419 195,33
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				118 437,68

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
106	RESERVES	22 424,47		22 424,47
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	25 632,93		25 632,93
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		69 646,21	69 646,21
	Recettes d'investissement - Total	48 057,40	69 646,21	117 703,61
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT - RAVCMB
COMPTE ADMINISTRATIF 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	4 022 745,06	4 889 782,01
	Section d'investissement	2 312 839,57	1 987 850,58
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		5 291 545,12
	Report en section d'investissement (001)	320 798,35	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		6 656 382,98 .=a+b+c+d	12 169 177,71 .=g+h+i+j
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	1 085 471,59	1 523 212,95
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	1 085 471,59 .=e+f	1 523 212,95 .=k+l
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	4 022 745,06 .=a+c+e	10 181 327,13 .=g+i+k
	Section d'investissement	3 719 109,51 .=b+d+f	3 511 063,53 .=h+j+l
	TOTAL CUMULE	7 741 854,57 .=a+b+c+d+e+f	13 692 390,66 .=g+h+i+j+k+l
RESULTAT DU BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT		EXCEDENT	5 950 536,09

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 904 741,51		1 904 741,51
012	CHARGES DE PERSONNEL	696 578,24		696 578,24
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	486,90		486,90
66	CHARGES FINANCIERES	51 687,17		51 687,17
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 928,55		20 928,55
68	Dotations aux amortissements et provisions		1 348 322,69	1 348 322,69
	Dépenses de fonctionnement - Total	2 674 422,37	1 348 322,69	4 022 745,06
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		618 457,00	618 457,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	361 369,17		361 369,17
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers	485 892,53		485 892,53
	Total des opérations d'équipement	847 120,87		847 120,87
	Dépenses d'investissement - Total	1 694 382,57	618 457,00	2 312 839,57
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				320 798,35

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
013	ATTENUATION DES CHARGES	68,32		68,32
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	4 130 041,08		4 130 041,08
72	TRAVAUX EN REGIE			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	141 021,29		141 021,29
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	194,32		194,32
76	PRODUITS FINANCIERES		618 457,00	618 457,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Recettes de fonctionnement - Total	4 271 325,01	618 457,00	4 889 782,01
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				5 291 545,12

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
106	RESERVES	484 496,25		484 496,25
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	91 601,00		91 601,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 348 322,69	1 348 322,69
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
45X-2	Total des opérations pour compte de tiers	63 430,64		63 430,64
	Recettes d'investissement - Total	639 527,89	1 348 322,69	1 987 850,58
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

**BUDGET REGIE EAU - 02VCMB
COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE**

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	3 282 341,20	4 354 216,72
	Section d'investissement	762 935,51	1 401 596,40
		+	+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		583 765,31
	Report en section d'investissement (001)	50 507,27	
		=	=

TOTAL (réalisations + reports)	4 095 783,98 .=a+b+c+d	6 339 578,43 .=g+h+i+j
-----------------------------------	---------------------------	---------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	915 985,72	258 988,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	915 985,72 .=e+f	258 988,00 .=k+l

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 282 341,20 .=a+c+e	4 937 982,03 .=g+i+k
	Section d'investissement	1 729 428,50 .=b+d+f	1 660 584,40 .=h+j+l
	TOTAL CUMULE	5 011 769,70 .=a+b+c+d+e+f	6 598 566,43 .=g+h+i+j+k+l

RESULTAT DU BUDGET REGIE EAU E

EXCEDENT

1 586 796,73

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 925 292,14		1 925 292,14
012	CHARGES DE PERSONNEL	372 072,94		372 072,94
014	ATTENUATION DE PRODUITS	440 372,00		440 372,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	827,78		827,78
66	CHARGES FINANCIERES	78 547,36		78 547,36
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	38 126,44		38 126,44
68	Dotations aux amortissements et provisions		427 102,54	427 102,54
Dépenses de fonctionnement - Total		2 855 238,66	427 102,54	3 282 341,20
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		6 989,00	6 989,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	158 636,34		158 636,34
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
	Total des opérations d'équipement	597 310,17		597 310,17
Dépenses d'investissement - Total		755 946,51	6 989,00	762 935,51
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				50 507,27

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
013	ATTENUATION DES CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	4 327 658,16		4 327 658,16
72	TRAVAUX EN REGIE			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 832,81		13 832,81
76	PRODUITS FINANCIERES			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 736,75	6 989,00	12 725,75
Recettes de fonctionnement - Total		4 347 227,72	6 989,00	4 354 216,72
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				583 765,31

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
106	RESERVES	839 915,86		839 915,86
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	134 578,00		134 578,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		427 102,54	427 102,54
Recettes d'investissement - Total		974 493,86	427 102,54	1 401 596,40
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				494 529,22

BUDGET ZAE LA VIGIE ARTISANS

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 572 238,84	g 572 238,84
	Section d'investissement	b 572 238,84	h 572 238,84
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	i
	Report en section d'investissement (001)	d	j
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d 1 144 477,68	=g+h+i+j 1 144 477,68
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k
	Section d'investissement	f	l
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f 0,00	=k+l 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e 572 238,84	=g+i+k 572 238,84
	Section d'investissement	=b+d+f 572 238,84	=h+j+l 572 238,84
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f 1 144 477,68	=g+h+i+j+k+l 1 144 477,68
RESULTAT DU BUDGET ZAE LA VIGIE ARTISANS		0,00	

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	572 238,84		572 238,84
Dépenses de fonctionnement - Total		572 238,84	0,00	572 238,84
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
33	EN COURS DE PRODUCTION DE BIENS		572 238,84	572 238,84
Dépenses d'investissement - Total		0,00	572 238,84	572 238,84
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE			
71	PRODUITS DOMANIAUX		572 238,84	572 238,84
Recettes de fonctionnement - Total		0,00	572 238,84	572 238,84
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	572 238,80		572 238,80
Recettes d'investissement - Total		572 238,80	0,00	572 238,80
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

BUDGET REGIE VALLEE CHAMONIX COMMUNICATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 269 646,72	g 259 282,35
	Section d'investissement	b 130 853,41	h 153 720,05
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	i 12 371,20
	Report en section d'investissement (001)	d 168 359,41	j
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		568 859,54 .=a+b+c+d	425 373,60 .=g+h+i+j
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k
	Section d'investissement	f	l
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00 .=e+f	0,00 .=k+l
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	269 646,72 .=a+c+e	271 653,55 .=g+i+k
	Section d'investissement	299 212,82 .=b+d+f	153 720,05 .=h+j+l
	TOTAL CUMULE	568 859,54 .=a+b+c+d+e+f	425 373,60 .=g+h+i+j+k+l
RESULTAT DU BUDGET REGIE VALLEE CHAMONIX COMMUNICATION DEFICIT		-143 485,94	

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	69 727,17		69 727,17
012	CHARGES DE PERSONNEL	67 894,19		67 894,19
014	ATTENUATION DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2,03		2,03
66	CHARGES FINANCIERES	3 988,43		3 988,43
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11,47		11,47
68	Dotations aux amortissements et provisions		109 214,43	109 214,43
68	IMPOTS SUR LES BENEFICES	18 809,00		18 809,00
Dépenses de fonctionnement - Total		160 432,29	109 214,43	269 646,72
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	53 093,64		53 093,64
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	10 444,15		10 444,15
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	65 875,62	1 440,00	67 315,62
Dépenses d'investissement - Total		129 413,41	1 440,00	130 853,41
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				168 359,41

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	230 335,35		230 335,35
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	28 947,00		28 947,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Recettes de fonctionnement - Total		259 282,35	0,00	259 282,35
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				12 371,20

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
106	RESERVES	43 065,62		43 065,62
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 440,00	1 440,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		109 214,43	109 214,43
Recettes d'investissement - Total		43 065,62	110 654,43	153 720,05
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

5. Finances : Affectation des résultats 2020

Après adoption des Comptes Administratifs 2020, Ghislaine Bossonney, Vice-présidente déléguée aux finances, propose d'affecter les résultats des Sections de Fonctionnement de la manière suivante :

1 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET RVCC (Budget dissout au 31/12/2020)

Section de Fonctionnement

Résultat antérieur reporté (2019)	Excédent	830 133,82
Résultat de l'exercice (2020)	Excédent	2 397 114,30
Résultat de l'exercice (2020) du Budget RVCC	Excédent	2 006,83
Résultat disponible à affecter		3 229 254,95

Section d'Investissement

Besoin de financement à la clôture de l'exercice (2019)	Déficit	7 686 387,41
Besoin de financement de l'exercice (2020)	Excédent	1 761 710,59
Besoin de financement de l'exercice (2020) du Budget RVCC	Déficit	145 492,77
Besoin de financement de clôture		6 070 169,59

Compte tenu des restes à réaliser de la section d'Investissement

Dépenses	3 060 838,68
Recettes	6 304 408,01
Soit un excédent sur les restes à réaliser de	3 243 569,33

Le besoin de clôture 2020 de la section d'Investissement s'élève à :

$$6\,070\,169,59 \quad - \quad 3\,243\,569,33 \quad = \quad 2\,826\,600,26$$

Résultat disponible à affecter	3 229 254,95
Besoin de financement de clôture de la section d'Investissement	2 826 600,26
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	402 654,69

Il est rappelé que lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020, il a été prononcé la dissolution du Budget de la Régie Chamonix Communication. La délibération prévoyait la reprise des résultats dans les comptes du Budget Principal.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AFFECTE** les résultats du BUDGET PRINCIPAL et de la Régie Vallée Chamonix Communication (Budget dissout au 31/12/2020) comme suit :
 - Affecter le déficit d'investissement au compte 001 **6 070 169,59**
 - Affecter une part de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 destinée à l'apurement du besoin de financement de la section d'investissement **2 826 600,26**
 - Affecter le solde de l'excédent de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 **402 654,69**

2 - BUDGET ORDURES MENAGERES

Section de Fonctionnement

Résultat antérieur reporté (2019)	Excédent	511 886,83
Résultat de l'exercice (2020)	Excédent	531 719,34

Résultat disponible à affecter	1 043 606,17
---------------------------------------	---------------------

Section d'Investissement

Besoin de financement à la clôture de l'exercice (2019)	Excédent	1 582 889,99
Besoin de financement de l'exercice (2020)	Déficit	425 645,10

Excédent de financement de clôture	1 157 244,89
---	---------------------

Compte tenu des restes à réaliser de la section d'Investissement

Dépenses	593 193,00
Recettes	86 622,00

Soit un déficit sur les restes à réaliser de	506 571,00
---	-------------------

L'excédent de clôture 2020 de la section d'Investissement s'élève à :

1 157 244,89	-	506 571,00	=	650 673,89
--------------	---	------------	---	------------

Résultat disponible à affecter	1 043 606,17
L'excédent de financement de clôture de la section d'Investissement	650 673,89
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 043 606,17

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AFFECTE** les résultats du BUDGET ORDURES MENAGERES comme suit :
 - Affecter l'excédent d'investissement au compte 001 **1 157 244,89**
 - Affecter l'excédent de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 **1 043 606,17**

3 - BUDGET TRANSPORTS URBAINS

Section de Fonctionnement

Résultat antérieur reporté (2019)	Excédent	118 437,68
Résultat de l'exercice (2020)	Excédent	43 981,62
Résultat disponible à affecter		162 419,30

Section d'Investissement

Besoin de financement à la clôture de l'exercice (2019)	Déficit	19 621,13
Besoin de financement de l'exercice (2020)	Déficit	93 365,36
Besoin de financement de clôture		112 986,49

Compte tenu des restes à réaliser de la section d'Investissement

Dépenses	58 913,05
Recettes	114 927,07

Soit un excédent sur les restes à réaliser €	56 014,02
---	------------------

Le besoin de clôture 2020 de la section d'Investissement s'élève à :

112 986,49	-	56 014,02	=	56 972,47
------------	---	-----------	---	-----------

Résultat disponible à affecter	162 419,30
Besoin de financement de clôture de la section d'Investissement	56 972,47
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	105 446,83

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AFFECTER** les résultats du BUDGET TRANSPORTS URBAINS comme suit :
 - Affecter le déficit d'investissement au compte 001 **112 986,49**
 - Affecter une part de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 destinée à l'apurement du besoin de financement de la section d'investissement **56 972,47**
 - Affecter le solde de l'excédent de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 **105 446,83**

4 - BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT

Section de Fonctionnement

Résultat antérieur reporté (2019)	Excédent	5 291 545,12
Résultat de l'exercice (2020)	Excédent	867 036,95
Résultat disponible à affecter		6 158 582,07

Section d'Investissement

Besoin de financement à la clôture de l'exercice (2019)	Déficit	320 798,35
Besoin de financement de l'exercice (2020)	Déficit	324 988,99
Besoin de financement de clôture		645 787,34

Compte tenu des restes à réaliser de la section d'Investissement

Dépenses	1 085 471,59
Recettes	1 523 212,95

Soit un excédent sur les restes à réaliser de	437 741,36
--	-------------------

Le déficit de clôture 2020 de la section d'Investissement s'élève à :

645 787,34	-	437 741,36	=	208 045,98
------------	---	------------	---	------------

Résultat disponible à affecter	6 158 582,07
Excédent de financement de clôture de la section d'Investissement	208 045,98
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 950 536,09

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés :

Bernard Ollier ne prend pas part au vote

- **AFFECTE** les résultats du BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT comme suit :
 - Affecter le déficit d'investissement au compte 001 **645 787,34**
 - Affecter une part de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 destinée à l'apurement du besoin de financement de la section d'investissement **208 045,98**
 - Affecter le solde de l'excédent de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 **5 950 536,09**

5 - BUDGET REGIE EAU

Section de Fonctionnement

Résultat antérieur reporté (2019)	Excédent	583 765,31
Résultat de l'exercice (2020)	Excédent	1 071 875,52
Résultat disponible à affecter		1 655 640,83

Section d'Investissement

Besoin de financement à la clôture de l'exercice (2019)	Déficit	50 507,27
Besoin de financement de l'exercice (2020)	Excédent	638 660,89
Excedent de financement de clôture		588 153,62

Compte tenu des restes à réaliser de la section d'Investissement

Dépenses	915 985,72
Recettes	258 988,00

Soit un deficit sur les restes à réaliser de	656 997,72
---	-------------------

Le besoin de clôture 2020 de la section d'Investissement s'élève à :

588 153,62	-	656 997,72	=	68 844,10
------------	---	------------	---	-----------

Résultat disponible à affecter	1 655 640,83
Besoin de financement de clôture de la section d'Investissement	68 844,10
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 586 796,73

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés :

Bernard Ollier ne prend pas part au vote

- **AFFECTE** les résultats du BUDGET REGIE EAU comme suit :
 - Affecter l'excédent d'investissement au compte 001 **588 153,62**
 - Affecter une part de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 destinée à l'apurement du besoin de financement de la section d'investissement **68 844,10**
 - Affecter le solde de l'excédent de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 **1 586 796,73**

**6. Finances : Reprise des résultats des Comptes Administratifs 2020 sur les Budgets 2021 -
 Décision modificative N°01 au vote du Budget Primitif 2021 du Budget Principal, du Budget
 Ordures Ménagères, du Budget Transports, du Budget Régie Assainissement - RAVCMB et
 du Budget Régie Eau – O2VCMB.**

Suite à l'adoption du Compte Administratif 2019, Ghislaine Bossonney, Vice-présidente déléguée aux finances, demande au Conseil Communautaire d'intégrer par la présente décision modificative au Budget Primitif :

- 1 - Les reports de crédits en Dépenses et en Recettes, tels qu'ils apparaissent dans les différents Comptes Administratifs, ainsi que sur les états joints en annexe ;
- 2 - Les excédents ou déficits constatés sur les réalisations de l'exercice

BUDGET PRINCIPAL Décision modificative N° 01

Fonct.	Nature	Chap. / Opé.	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
01	002	002	Excédent reporté après affectation du résultat		402 654,69
01	022	022	Dépenses imprévues	402 654,69	
				402 654,69	402 654,69
SECTION D'INVESTISSEMENT					
01	001	001	Restes à réaliser	3 060 838,68	6 304 408,01
01	1068	10	Déficit d'investissement reporté Excédent de fonctionnement capitalisé	6 070 169,59	2 826 600,26
				9 131 008,27	9 131 008,27

BUDGET ORDURES MENAGERES *Décision modificative N° 01*

Fonct.	Nature	Chap. / Opé.	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
812	002	002	Excédent reporté après affectation du résultat		1 043 606,17
812	022	022	Dépenses imprévues	143 606,17	
812	6718	67	Autres charges exceptionnelles (Dont compl. Participation construction Centre Technique 210 K€)	900 000,00	
				1 043 606,17	1 043 606,17
SECTION D'INVESTISSEMENT					
			Restes à réaliser	593 193,20	86 622,00
812	001	001	Excédent d'investissement reporté		1 157 244,89
812	2182	6001	Matériels et véhicules (dont acquisition camion collecte de verre)	570 000,00	
812	2313	6005	Ateliers techniques (travaux plomberie pour station de lavage)	30 000,00	
812	020	020	Dépenses imprévues	50 673,69	
				1 243 866,89	1 243 866,89

BUDGET TRANSPORTS

Décision modificative N° 01

Fonct.	Nature	Chap. / Opé.	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	002	002	Excédent reporté après affectation du résultat		105 446,83
	023	023	Virement à la section d'Investissement	100 000,00	
	022	022	Dépenses imprévues	5 446,83	
				105 446,83	105 446,83
SECTION D'INVESTISSEMENT					
	001	001	Restes à réaliser	58 913,05	114 927,07
	1068	10	Déficit d'investissement reporté	112 986,49	
	021	021	Excédent de fonctionnement capitalisé		56 972,47
	021	021	Virement de la section de Fonctionnement		100 000,00
	2315	23	Installations, matériel et outillage	100 000,00	
				271 899,54	271 899,54

BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT - RAVCMB *Décision modificative N° 01*

Fonct.	Nature	Chap. / Opé.	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	002	002	Excédent reporté après affectation du résultat		5 950 536,09
	617	011	Etudes (Etude tarifaire)	10 000,00	
	673	67	Titres annulés (Remb. PFAC)	50 000,00	
	022	022	Dépenses imprévues	90 536,09	
	023	023	Virement à la section d'investissement	5 800 000,00	
				5 950 536,09	5 950 536,09
SECTION D'INVESTISSEMENT					
			Restes à réaliser	1 085 471,59	1 523 212,95
	001	001	Déficit d'investissement reporté	645 787,34	
	1068	10	Excédent de fonctionnement capitalisé		208 045,98
	021	021	Virement de la section de Fonctionnement		5 800 000,00
	1641	16	Emprunts		-70 200,00
	2315	7006	Travaux : STEP (Génie civil bio filtres)	250 000,00	
	2315	7007	Travaux : Renouvellement STEP	5 450 000,00	
	020	020	Dépenses imprévues	29 800,00	
	45811902	458	Op. sous mandat Route de l'Essert	10 000,00	
	45821902	458	Op. sous mandat Route de l'Essert		10 000,00
				7 471 058,93	7 471 058,93

BUDGET REGIE EAU - O2VCMB Décision modificative N° 01

Fonct.	Nature	Chap. / Opé.	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	002	002	Excédent reporté après affectation du résultat		1 586 796,73
	617	011	Etudes (Etude tarifaire)	10 000,00	
	673	67	Titres annulés (Remb. PFAC)	10 000,00	
	022	022	Dépenses imprévues	166 796,73	
	023	023	Virement à la section d'Investissement	1 400 000,00	
				1 586 796,73	1 586 796,73
SECTION D'INVESTISSEMENT					
			Restes à réaliser	915 985,72	258 988,00
	001	001	Excédent d'investissement reporté		588 153,62
	1068	10	Excédent de fonctionnement capitalisé		68 844,10
	021	021	Virement de la section de Fonctionnement		1 400 000,00
	1641	16	Emprunts		-1 372 000,00
	020	020	Dépenses imprévues	28 000,00	
				943 985,72	943 985,72

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés :

Bernard Ollier ne prend pas part au vote pour les budgets Eau et Assainissement

- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les inscriptions de crédits ci-dessus mentionnés.

7. Information au conseil communautaire sur les prêts contractés ou réaménagés auprès d'organismes bancaires sur l'année 2020

Ghislaine Bossonney, Vice-Présidente déléguée aux finances présente au Conseil Communautaire une information sur les prêts contractés auprès d'organismes bancaires sur l'année 2020, récapitulés ci-après :

Il est présenté au Conseil Communautaire une information sur les prêts contractés auprès d'organismes bancaires sur l'année 2020, récapitulés ci-après :

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT :

PRETS NEGOCIES ET CONSOLIDES

Pour financer ses travaux d'investissement, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix a procédé à la négociation d'ouvertures de crédits qui feront l'objet de tirages échelonnés au fur et à mesure des besoins et de consolidations en prêts longs termes, conformément aux conventions avec les établissements bancaires suivants :

CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES (Décision Communautaire N° 000989 du 14/02/2020)

Afin de financer les investissements 2019-2020 du BUDGET Principal, il a été réalisé auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes un prêt à taux fixe de 1 500 000 €, sur une durée de 15 ans, (dernière échéance le 25/03/2035).

Ce contrat prévoit :

- Mise à disposition des fonds, en deux ou trois fois, avec un versement automatique du solde au 31 MAI 2020 sur le Budget Principal.

- Un taux fixe de 0.69 %
- Echéances Trimestrielles
- Amortissement constant
- Base de calcul des intérêts 30 jours rapportés à une année de 360 jours
- Frais commission d'engagement de 750.00 euros
- Pas de frais de dossier ou autres commissions (mise en place, non utilisation)

Remboursement anticipé possible à chaque échéance, remboursement total ou partiel avis auprès de l'établissement bancaire par lettre recommandée avec avis de réception reçue au plus tôt 90 jours calendaires et au plus tard 30 jours calendaires avant la date de l'échéance choisie et moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

- Le tirage de l'emprunt a été effectué le 20 mars 2020

Le Conseil Communautaire prend connaissance des prêts contractés ou réaménagés auprès d'organismes bancaires sur l'année 2020

8. Finances : Modification des tarifs d'accès aux courts de tennis pour les professionnels enseignants

Suite à l'adoption des tarifs pour l'année 2021, Aurélie Beaufour, Vice-présidente déléguée aux sports, indique qu'il a été étudié la modification de la grille tarifaire des accès aux tennis de Chamonix Mont-Blanc proposée pour les professionnels enseignants, comme suit :

Intitulé	Tarifs 2021	Modification
<i>Location court de tennis CSRB</i>		
Droit d'accès aux professionnels enseignants de tennis du 1 ^{er} septembre au 30 juin	1 530 €	Pas de modification
Location de court moins de 300h pour stage ou leçons particulières du 1 juillet au 31 août	14,50 €/heure	Toute l'année
Location de court au-delà de 300h pour stage ou leçons particulières du 1 juillet au 31 août	11,50 €/heure	Pas modification

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la nouvelle grille tarifaire proposée pour les professionnels enseignants de tennis de Chamonix Mont-Blanc pour la saison 2021

9. Finances : Boutiques musées : Tarifs nouveaux ouvrages

Suite au vote des tarifs des ventes dans les boutiques des Musées par délibération du 23 novembre 2020 pour l'année 2021, Xavier Chantelot, Vice-président délégué à la culture, propose au Conseil Communautaire, de compléter ces tarifs par de nouveaux ouvrages :

- Livret : Association dans l'temps, Catalogue de l'exposition « le Christ roi du mont Blanc »
Prix d'achat : 4.50 €
Prix de vente : 5€
- Livret : livret de l'exposition « la compagnie des guides de Chamonix, une histoire d'adaptation »
Réalisation interne
Prix de vente : 5€

- Livre : Joëlle Dartigue-Paccalet et David Ravanel, « La Compagnie des Guides de Chamonix, 200 ans d'histoire(s) », Editions Glénat
Prix d'achat : 21.30 €
Prix de vente : 30 €
- Livre : Gilles Chappaz, « Le roman des Guides », Editions Guérin Paulsen
Prix d'achat : 33.60 €
Prix de vente : 56 €

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les prix de vente en boutique des Musées des articles présentés ci-dessus

10. Planification : AP/CP : Révision PLU Chamonix et annexes sanitaires PLU Servoz et Chamonix

Nicolas Evrard, Vice-président délégué au territoire et à l'économie rappelle qu'au budget 2021 a été prévue une somme de 147 100 euros sur l'opération 2038, avec un montant de 45 000 euros sur les 2 opérations de la révision PLU Chamonix et Annexes Sanitaires à réaliser pour les révisions des PLU de Servoz et Chamonix en cours.

En mai 2021, les deux marchés publics sur ces opérations ont été lancés pour une réception des offres fin mai.

A l'issue de ces 2 marchés, il s'avère que le budget 2021 doit être complété, ainsi :

- Marché d'un montant de 130 000 € TTC pour la révision du PLU Chamonix (poursuite)
- Marché d'un montant de 43 000 € TTC pour la réalisation des Annexes Sanitaires liées aux PLU de Chamonix et de Servoz

L'exécution de ces marchés nécessite une Autorisation de Programmation et de Crédits de Paiements sur l'opération 2038 telle que souhaitée et validée par les élus de la commission Territoire et Economie du 25 janvier 2021. Pour autant, il avait été estimé préférable de lancer les marchés afin de s'assurer des crédits à inscrire.

Désormais, cette APCP est un préalable à la notification des marchés et à la reprise des études, notamment du PLU de Chamonix très attendu par la commune et des Annexes Sanitaires, pièces constitutives des PLU. Servoz est également en phase réglementaire et devra disposer de ces annexes sanitaires à court terme afin de prévoir l'arrêt de son projet de PLU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES REVISION PLU CHAMONIX - ANNEXES SANITAIRES (AS) PLU SERVOZ et CHAMONIX Opération N° 2038 VOTE CONSEIL DU 23/06/2021 BP 2021	Autorisation de Programme	CREDITS DE PAIEMENTS		
		BP 2021	BP 2022	BP 2023
ETUDES	173 000	AS :38 700 PLU :28 000	AS :2 150 PLU : 86 000	AS : 2 150 PLU : 16000
TOTAL DEPENSES	173 000	66 700	88 150	18 150
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	173 000	66 700	88 150	18 150
TOTAL RECETTES	173 000	66 700	88 150	18 150

Il est précisé également auprès du Conseil Communautaire qu'un marché public en vue de la désignation d'un prestataire pour la réalisation du Règlement Local de Publicité intercommunal doit également être lancé et nécessitera une future APCP afin de permettre la bonne notification de cette future mission.

Ghislaine Bossonney précise qu'une *Décision Modificative* sera à prévoir lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiements (APCP) sur l'opération 2038 budget 2021
- **AUTORISE** le Président à toutes diligences pour la bonne exécution des présentes

11. Foncier : Tableau des bilans des opérations immobilières

Nicolas Evrard, Vice-président délégué au territoire et à l'économie, rappelle que l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales tel que modifié par la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 dispose :

Le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Le Conseil Communautaire est donc invité à prendre connaissance du bilan des opérations immobilières réalisées par la Communauté de Communes au cours de l'année 2020.

Désignation du bien	Lieudit	Références cadastrales	Origine de propriété	Vendeur	Acquéreur	Conseil Municipal	Date de l'acte	Objet de l'acquisition	Montant en euros
Terrain nu CHAMONIX	161, montée Jacques Balmat	Parcelles D n° 6853- 6855-6856- 6857-6858- 6859-6860- 6864	<u>Parcelle D n° 6853-6855- 6856-6857- 6858-6859- 6860-6864 :</u> Parcelles issues de la parcelle D n°6800 elle- même issue de la parcelle D n°6164. Propriété de la Commune depuis des temps immémoriaux	Commune de CHAMONIX- MONT-BLANC, dont le siège est situé à CHAMONIX- MONT-BLANC, 38, place de l'Eglise	Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc	Délibération n°1032 du CC du 10/09/2019	29/07/2020	Acquisition du terrain sur lequel va être réalisé la Zone d'Aménagement Economique de la Vigie	565 870 €

Le Conseil Communautaire prend connaissance du bilan des opérations immobilières de l'année 2020.

12. Economie : Soutien du CD 74 – Action en faveur du maintien de l'attractivité touristique

Éric Fournier, Président, indique que par courrier du 28 avril 2021, M. le Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie informe les communes du soutien du Conseil Départemental aux initiatives structurantes des collectivités de la haute Savoie, support des stations de ski alpin, en faveur du maintien de l'attractivité touristique. Ce plan de soutien fait suite à la fermeture administrative des remontées mécaniques pour l'hiver 2020/2021 annoncée par le Gouvernement en raison de la crise épidémique de coronavirus.

Le département apporte une aide correspondante à 50% maximum du reste à charge des dépenses engagées par les collectivités (aide plafonnée à 1 M€) pour maintenir ou développer des activités neige, au bénéfice de l'attractivité touristique des stations.

Pour maintenir des activités touristique hivernales alternatives au ski alpin, les stations de la vallée de Chamonix Mont-Blanc (Chamonix Mont-Blanc, Les Houches et Vallorcine) ont proposés des activités complémentaires neige : ski de fond, ski de randonnées, randonnées raquettes, randonnées pédestres, luges, initiation biathlon,

Dans ce cadre, l'ensemble des domaines skiables de la vallée de Chamonix Mont Blanc ont été desservis par un service hivernal de transports urbains organisé par la communauté de communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc, en charge de la compétence transports.

Les dépenses réelles de mise en place de mode doux de déplacements (navettes, bus, ...) pour l'hiver 2020/2021 restant à charge de la collectivité, supérieures à celles de la saison 2019/2020, déduction faites des recettes dédiées sont les suivantes :

Liste des dépenses retenues pour le maintien d'une activité neige / touristique							
Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc							
POSTES DE DEPENSES (service)	SAISON HIVER 2019/2020			SAISON HIVER 2020/2021			Reste à charge global de la collectivité ou du syndicat : Delta Année (N-1) / Année N
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Dépenses restant à charge de la collectivité ou de l'exploitant	Dépenses réelles	Recettes réelles	Dépenses restant à charge de la collectivité ou de l'exploitant	
Mise en place des modes doux de déplacements (navettes, bus etc...)	2 002 342,00 €	2 002 342,00 €	0,00 €	1 897 906,00 €	97 002,00 €		
Totaux	2 002 342,00 €	2 002 342,00 €	0,00 €	1 897 906,00 €	97 002,00 €	1 800 904,00 €	1 800 904,00 €
MONTANT DE L'AIDE POTENTIELLE MAXIMALE : 50% du reste à charge global, plafonné par délibération CP-2021-0306 du 29/03/2021 pour votre collectivité ou syndicat à :							900 452,00 €

Dans ce contexte,

Le Conseil Communautaire,

Considérant l'intérêt général tenant en la dépose du dossier de demande d'aide du Conseil Départemental en faveur du maintien de l'attractivité touristique de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc support des stations de ski alpin de son territoire, pour l'hiver 2020/2021.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **VALIDE** l'état des dépenses restant à charge, réalisé par la collectivité pour la saison 2020/2021 par rapport à la saison 2019/2020
- **SOLLICITE** le taux de subvention de 50% maximum sur le montant des prestations réalisées restant à la charge de la Communauté de communes
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en rapport avec ce dossier

13. Jeunesse – Contrat Enfance Jeunesse : Organisation des activités d'été 2021 – Conventions CC/RASL/MJC et CC/ Association « En passant par la Montagne »

Éric Fournier, Président, rappelle que la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix est chargée statutairement de la Coordination Jeunesse et de mettre en œuvre un programme d'activités dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ) qu'elle porte au sein d'un partenariat financier avec la CAF, dont elle souhaite garantir le rayonnement à l'échelle intercommunale.

Ce pilotage ainsi coordonné à l'échelle intercommunale permet une organisation et optimisation des moyens sur la mise en œuvre opérationnelle d'activités à destination de la jeunesse, notamment avec les partenaires locaux que sont la MJC, la régie d'animation sociale des Houches et l'Association En passant par la Montagne

En effet, ces 3 structures, disposant de moyens humains et techniques pour l'organisation d'activités hors temps scolaire dans le cadre de leur mission d'animation sociale et de loisirs sur les communes des Houches et de Chamonix, et plus largement sur le territoire communautaire, conviennent d'un partenariat visant à mobiliser leurs moyens, au service de la mise en œuvre du programme d'animations intercommunal.

Afin d'assurer les conditions d'un service de qualité, adapté aux besoins des jeunes, répondant aux attentes des familles, coordonné sur le plan de la grille tarifaire, le comité de pilotage du contrat enfance jeunesse, réuni le 6 mai 2021, a proposé de renouveler les conventions de partenariat, en Annexe n°5 et 5.1 et de mise à disposition de moyens entre la communauté de communes et les 3 structures partenaires, dans laquelle sont précisées les modalités d'organisation et de prise en charge des activités ainsi que le programme d'activités pour cet été.

La CCVCMB organise les modalités de participation financière des familles, à partir de la grille tarifaire présentée ci-dessous et validée par délibération lors du conseil communautaire du 26 mai dernier. Les structures partenaires s'engagent à respecter strictement ces éléments tarifaires.

Les structures partenaires encaissent directement les montants des participations des familles à l'occasion des inscriptions (bons caf, chèques vacances...), sur la base d'une fiche d'inscription commune.

Pour rappel et conformément au programme validé lors du COPIL CEJ du 6 mai 2021, étant entendu que certaines modifications mineures peuvent être apportées aux caractéristiques des séjours décrits, les tarifs applicables pour les séjours « **Les gorges du Verdon, Séjour itinérant nature, Canirando, Aix les bains (x 2), Equitation, Astronomie** » :

Tranche 1* 0 à 800 €	Tranche 2* 801 à 1 000 €	Tranche 3* 1 001 à 1 350 €	Tranche 4* +1 351 €
24 € / jour	27 € / jour	33 € / jour	39 / jour

**Quotient familial*

En ce qui concerne la gestion administrative et comptable des séjours et activités pour 2021, les structures partenaires assurent l'ensemble des dépenses inhérentes à l'organisation du programme des séjours et activités et feront l'objet d'une refacturation à la CCVCMB sur justificatif d'un bilan financier. Les participations des familles seront encaissées directement par les structures partenaires. Ainsi, à l'issue des séjours, la refacturation des dépenses interviendra après production de décomptes détaillant les dépenses, déduction faites des recettes perçues par les structures partenaires.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés :

Hervé Villard ne prend pas part au vote

- **ADOPTE** la convention tripartite de partenariat entre la Communauté de Communes, la Régie d'Animation Sociale des Houches (RASL) la MJC de Chamonix décrivant les modalités d'organisation des séjours et activités de loisirs pour l'été 2021,
- **ADOPTE** la convention de partenariat entre la Communauté de Communes, et l'Association « En Passant par la Montagne » décrivant les modalités d'organisation des séjours et activités de loisirs pour l'été 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante.

14. Culture : Renouvellement de la convention Cosmo Jazz

Xavier Chantelot, Vice-président délégué à la Culture, rappelle que depuis 2010, l'association Chamonix Cosmo Jazz Festival organise, développe et promeut un festival de musique avec des concerts sur des sites d'altitude et en ville dans différents lieux de la Vallée de Chamonix. Ces concerts privilégient la mise en valeur de la Vallée et son patrimoine naturel. L'association s'engage à organiser et faciliter les conditions d'un accès au grand public de ce festival.

Après 10 ans d'existence et malgré l'annulation de l'événement de juillet 2020 en raison de la Covid19, le Cosmo Jazz festival s'efforce de continuer à trouver les meilleures solutions pour préserver un événement de qualité et accroître son rayonnement.

L'implication de l'Association dans le tissu culturel s'étend sur toute l'année, avec la recherche de nouveaux talents régionaux et nationaux. La Sacem a ainsi identifié le Cosmo Jazz comme festival « marché » par sa programmation de qualité, ses tremplins et découvertes.

Par convention d'objectifs signée le 10 juillet 2020, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et l'association Cosmo Jazz Festival ont défini les conditions de partenariat et les engagements respectifs de chacune des parties pour une période d'un an. La convention précitée arrive à échéance le 9 juillet 2021.

Il est rappelé par ailleurs que le Conseil Communautaire a voté lors de la séance du 9 mars dernier, au titre du budget 2021, une subvention d'un montant de 95 000 €.

Compte-tenu du rayonnement du CosmoJazz Festival, de la place qu'il occupe dans les événements culturels du territoire, et suite au Comité de pilotage du 25 mai avec élus et techniciens, il a été convenu d'inscrire en 2021 le partenariat entre la Collectivité et Chamonix Cosmo Jazz Festival sur une durée de 3 ans.

La nouvelle Convention est présentée aux membres du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de nouvelle convention tel que présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

15. Transition écologique et énergétique : Centrales villageoises – Toit des Cimes – Autorisation siège social à la CCVCMB

Hervé Villard, Vice-président délégué à la transition écologique, rappelle au Conseil Communautaire que, dans le cadre de sa politique en faveur de la transition écologique, la Communauté de Communes souhaite poursuivre progressivement sa réduction de la dépendance aux énergies fossiles, en développant le potentiel d'énergies renouvelables, avec comme objectif l'autonomie énergétique à l'horizon 2050.

La collectivité a ainsi souhaité impulser l'émergence d'une coopérative citoyenne de production d'énergie renouvelable locale, qui valorise notamment les toitures bien exposées en les équipant de panneaux photovoltaïques.

La commission Transition écologique – Déchets – Economie circulaire de la CCVCMB a, à plusieurs reprises, fait un état d'avancement de ce projet, inscrit au titre de la démarche TEPOS-CV 2021-2023.

Dès l'automne 2020, la collectivité a organisé plusieurs réunions publiques, avec la volonté de concevoir la transition énergétique sur le territoire de manière participative et citoyenne.

A l'issue de ces réunions publiques, en présentiel ou en visioconférence étant donné les conditions sanitaires, une dizaine de citoyens se sont engagés pour déployer le projet. Ce collectif s'appelle **Toits des Cimes - Coopérative Citoyenne de Producteurs d'Énergies Renouvelables de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc**.

L'objectif est de mobiliser la participation et l'épargne des habitants au service de projets locaux de production d'énergies renouvelables. Constitués en groupes de travail, auxquels sont associés la Communauté de Communes, ils recherchent des toits à équiper de panneaux solaires photovoltaïques (collectivités, entreprises, particuliers...). Ils travaillent aux statuts de la future société pour une gouvernance coopérative, ainsi qu'à la communication du projet (page facebook, création d'un logo, articles de presse...).

Une adhésion au modèle des « Centrales Villageoises » est en cours pour bénéficier de leur solide expérience, des outils et du cadre éthique développés.

La création d'une société coopérative « Toits des cimes » doit permettre de mener à bien ce projet. Les statuts de la société précisent le périmètre d'intervention à la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc. Dans l'attente de la structuration de la société, et de la nomination d'un Président, le collectif a besoin de domicilier la société, pour les différentes démarches administratives afférentes.

Hervé Villard souligne qu'il s'agit d'un projet émanant des habitants de la CCVCMB avec, in fine, la création d'une SAS. Il indique enfin qu'une labellisation par les Centrales Villageoises était d'ores et déjà attribuée. Éric Fournier rappelle qu'il s'agit d'une démarche initiée dans les PNR (Parcs Naturels Régionaux) et par ailleurs très développé en Région AURA.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la domiciliation de la Société Toits des Cimes - Coopérative Citoyenne de Producteurs d'Énergies Renouvelables de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc à la Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc – 38 place de l'Église - BP 91 – 74 400 Chamonix Mont-Blanc,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette décision.

16. Eau et Assainissement : Convention de partenariat et de prestation avec la médiation de l'eau

VU la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 dite « loi consommation » ;

VU le livre VI du code de la consommation relatif au règlement des litiges – Titre 1er – Médiation ;

VU l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie eau potable en date du 17 mai 2021.

Patrick Viale, Conseiller communautaire, indique que tous les professionnels en relation avec des consommateurs (y compris les services publics ayant un caractère industriel et commercial) ont, depuis le 1^{er} janvier 2016, l'obligation :

- de garantir aux consommateurs la possibilité d'un recours gratuit à un dispositif de médiation conforme aux exigences fixées par le code de la consommation en cas de litige lié à un contrat de consommation ;
- d'informer de façon systématique les consommateurs de cette possibilité de recours et des modalités de saisine de la médiation ;
- d'informer également chaque consommateur, au cas par cas, de la même possibilité de médiation lorsqu'un litige n'a pas pu être réglé directement au niveau du service local.

Il appartient aux opérateurs publics et privés des services d'eau et d'assainissement de prendre toutes les dispositions nécessaires pour satisfaire les nouvelles règles en matière de médiation.

La médiation de l'eau, créée en octobre 2009, est un dispositif de médiation de la consommation qui permet de faciliter le règlement amiable des litiges de consommation se rapportant à l'exécution du service public de distribution d'eau et/ou d'assainissement des eaux usées, opposant un consommateur et son service d'eau ou d'assainissement situé en France Métropolitaine et Outre-Mer.

Le Médiateur de l'eau satisfait aux exigences de qualité et remplit les conditions prévues à l'article L.153-1 du code de la consommation (devenu l'article L.613-1 suite à la refonte du code de la consommation) et figure sur la liste des Médiateurs notifiée à la Commission Européenne par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la médiation de la consommation.

Ainsi, le Médiateur de l'eau garantit au consommateur le respect de certains critères de qualité tels que : diligence, compétence, indépendance, impartialité, transparence, efficacité et équité.

La convention a pour objet d'établir les engagements réciproques de la Médiation de l'eau et de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc afin de permettre aux abonnés du service public de l'eau et de l'assainissement de recourir aux services de la Médiation de l'eau et de préciser les conditions dans lesquelles les prestations sont rendues par la Médiation de l'eau.

En passant cette convention avec la Médiation de l'eau, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, responsable et gestionnaire du service public de l'eau et de l'assainissement sur les communes de Chamonix, les Houches, Servoz et Vallorcine, garantit à tout consommateur relevant du service, le recours à un dispositif de règlement amiable des litiges prévu par le code de la consommation.

Il convient également de compléter les règlements des services eau et assainissement en indiquant la possibilité de recourir aux services de la Médiation de l'eau et en précisant le processus de médiation des litiges de consommation.

La convention est conclue pour une durée indéterminée.

Pour l'année 2020, le nombre d'abonnés de la CCVCMB :

- eau potable est de 10 533 abonnés
- assainissement collectif est de 10 701 abonnés
- assainissement non collectif est de 271 abonnés

Soit un total de 21 505 abonnés au 1er janvier 2020,

Le montant de l'abonnement sera de 500 euros HT,

Le barème des prestations rendues applicables est annexé au présent dossier.

Patrick Viale précise qu'il s'agit de faciliter le règlement amiable des litiges entre consommateurs et la Régie de l'eau.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat et de prestation de services avec la Médiation de l'eau annexée à la présente délibération, ainsi que toutes les pièces consécutives à son exécution,

- **IMPUTE** les dépenses correspondantes à la charge incombant à la Médiation de l'Eau aux budgets Eau potable et Assainissement,
- **APPROUVE** la modification des règlements des services eau et assainissement en indiquant la possibilité de recourir aux services de la Médiation de l'eau et en précisant le processus de médiation des litiges de consommation.

17. Marchés Publics : DSP Transports Urbains : Avenant n°3 – Crise sanitaire COVID 19

Philippe Charlot-Florentin, Vice-président délégué aux transports, rappelle que la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Autorité Organisatrice de la Mobilité durable, a confié à la société MONT BLANC BUS SARL l'exploitation du réseau de Transport Public Urbain sur le périmètre de la Communauté à compter du 3 août 2015, et pour une durée de 7 ans.

Le bureau exécutif de la CCVCMB réuni le 15 juin 2021 a décidé d'apporter les modifications suivantes au contrat de DSP dénommé avenant n°3 qui porte sur les 3 points suivants :

Point n°1 - Participation à l'indemnisation de la Société Hold'On sur préjudice subit sur les recettes de publicité sur réseau de transport urbain

La communauté de communes ayant décidé unilatéralement de supprimer la publicité sur les arrêts de bus et de réserver les actions de « total covering » sur les véhicules exclusivement à la communication institutionnelle, le prestataire de régie publicitaire du délégataire, la société Hold'On, a engagé une procédure contentieuse pour être indemnisé du préjudice financier subit.

La communauté de communes a pris la décision d'un partage à 50% de l'indemnité de 70 000 € versée au final par le délégataire pour mettre fin au litige.

Aussi, le délégant s'engage à verser au délégataire au titre de la suppression unilatérale d'une partie des recettes publicitaires la somme de **64 622,60 €** (Soixante-quatre mille six cent vingt-deux euros 60 cts) à effet sur les années 4 et 5 du contrat de DSP selon le détail ci-après :

Objet	Descriptif	Détails	Phase	Montant	Périodicité
Litige Hold'On	A la demande de la collectivité, suppression de la publicité sur les aribus. Demande de dédommagement de la société Hold'On (plus de 1 million d'euros).	Accord amiable conclut pour 70 000€. TMBB a réglé le litige. Validation d'un partage à 50% entre TMBB et la CCVCMB		35 000.00 €	
		Complément de recette au titre de la publicité 14 000 €/ an depuis juillet 2018, soit 14 000 € x 2 x 1,0608		29 622.60 €	
3		Impact arrêt publicité juillet 2018 N4 et N5		64 622.60 €	

Point n°2 - Impacts financiers de la crise COVID-19

Dès le 15 mars 2020, l'offre de services du réseau urbain de la Vallée a été considérablement perturbée jusqu'à la reprise du service à l'été 2020. Les kilomètres prévisionnels n'ont pas été totalement réalisés et des frais supplémentaires ont été mis à charge du délégataire entraînant leur indemnisation (**Annexe 8.1**).

Pandémie de Covid 19	Crise sanitaire nationale qui a débuté en mars 2020 et conduit à différentes adaptations de l'offre transport. Obligation de sécurisation sanitaire des véhicules et déploiements de moyens spécifiques	Bilan des kilomètres non roulés		-91 154,39 €	Du 16 mars au 31 mai 2020
		Écart d'entretien		98 059,00 €	Mars à juin 2020
		Retours chômage partiel	Phase 1	-8 574,00 €	Mars à juin 2020
		Remise contrôle qualité / SCAT	Année 5	-1 600,00 €	Mars à juin 2020
		Équipement véhicules - vitre polycarbonate poste de conduite chauffeur (montants total 12500 €; Prise en charge 50% ChamoniX Bus et 50% CCVCM) ; Desinfection des véhicules (montant total 21 319 €; Prise en charge 1/3 ChamoniX Bus et 2/3 CCVCM)		6 300,00 €	Mars à juin 2020
	Impact crise sanitaire contrat de base année 5		-64 826,72 €		

Point n° 3 – Non application de la pénalité sur la CVF

Le contrat prévoit que la communauté de communes rémunère le délégataire sur la base d'une part fixe et deux parts variables liées à des objectifs de qualité et de fréquentation, définis contractuellement chaque année.

Pour l'année 5, le délégataire avait pour engagement de transporter, durant les périodes hors saison de l'automne 2019 et du printemps 2020, 497 965 pax, soit +1,1 % en comparaison de l'année 4.

Si l'objectif a fortement été respecté pour la période de l'automne 2019 avec + 11 .68 % de fréquentation, le nombre de voyageurs au printemps 2020 a fortement chuté suite à la mise en place du confinement, portant le chiffre global d'usagers transportés à 405 578 pax, en dessous de l'objectif contractuel.

Le délégataire ne pouvant être tenu responsable de la baisse de fréquentation du réseau suite aux décisions gouvernementales et à la mise en place de la période de confinement du printemps 2020, il est décidé de ne pas appliquer la pénalité de 123 337.00 €

Objet	Descriptif	Détails	Phase	Montant	Périodicité
Contribution Financière Variable	Le contrat prévoit une rémunération variable du prestataire basée sur des engagements de fréquentation en inter-saison. Compte tenu de la pandémie de Covid 19, cet engagement n'a pu être tenu. Le prestataire a été forcé de proposition et réactif dans l'adaptation des moyens en adéquation avec les directives nationales et en collaboration avec la collectivité.	Engagement de fréquentation inter-saison : 497 965 pax. Réalisé : 405 578 pax. Ceci représente une réfaction de 123 337€HT		-123 337,00 €	
		Le prestataire a subi les effets de la pandémie et qu'il a été pro-actif vis-à-vis de la collectivité, il est proposé de maintenir le montant de la rémunération sans appliquer de réfaction		123 337,00 €	
		Impact crise sanitaire CVF Année 5		0,00 €	

Précisions juridiques :

La passation de cet avenant s'inscrit dans le cadre du code de la commande publique et notamment ses articles L. 3135-1 et R. 3135-7 aux termes duquel :

« Le contrat de concession peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque les modifications, quel qu'en soit le montant, ne sont pas substantielles.

Pour l'application de l'article L. 3135-1, une modification est considérée comme substantielle, notamment, lorsqu'au moins une des conditions suivantes est remplie :

1° Elle introduit des conditions qui, si elles avaient figuré dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage de participants ou permis l'admission de candidats ou soumissionnaires autres que ceux initialement admis ou le choix d'une offre autre que celle initialement retenue ;

2° Elle modifie l'équilibre économique de la concession en faveur du concessionnaire d'une manière qui n'était pas prévue dans le contrat de concession initial ;

3° Elle étend considérablement le champ d'application du contrat de concession ;

4° Elle a pour effet de remplacer le concessionnaire auquel l'autorité concédante a initialement attribué le contrat de concession par un nouveau concessionnaire, en dehors des hypothèses visées à l'article R. 3135-6. »

Le présent avenant n'apporte aucune modification substantielle au contrat de délégation de service public existant :

- L'impact financier de l'avenant n°3 de -204.12 € n'est pas substantiel
- La durée de la convention initiale n'est pas modifiée ;
- Aucun changement de concessionnaire n'est envisagé.

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant n° 3 à la DSP du Transports Urbains, Sur proposition de la commission des Transports et après avis favorable du Bureau Exécutif du 15 juin 2021.

Philippe Charlot-Florentin indique, en substance, que 3 objectifs sont poursuivis au titre de cet avenant : la participation à l'indemnisation de Hold'On, la prise en compte des pertes de recettes liées à la COVID 19 et enfin la non application de la pénalité de la CVF. En réponse à Françoise Trappier, **Éric Fournier**, rappelle qu'un contrat avait été passé entre le délégataire et la société chargée de la commercialisation des espaces publicitaires. Compte tenu de l'impact d'une telle démarche sur le paysage urbain, il a été décidé de résilier ce contrat avec une demande d'indemnisation et une procédure de médiation qui a abouti à la proposition figurant au titre de l'avenant.

Xavier Chantelot estime que, s'agissant du premier point, la transaction lui apparaît raisonnable. Il donne par ailleurs son accord sur la proposition de non application de la pénalité de la CVF. Il se dit, par contre, plus dubitatif sur le point n° 2, estimant ne pas disposer d'éléments d'appréciation nécessaires pour statuer. Il s'interroge en effet sur le fait de savoir s'il appartient à la collectivité de supporter les charges induites à la COVID 19.

Philippe Charlot-Florentin souligne que les charges induites par la prise en compte des contraintes liées à la crise sanitaire étaient conséquentes, que les aménagements réalisés par le délégataire ont été validés par le CSO. Il indique enfin que d'autres collectivités ont dû prendre en charge ces coûts supplémentaires **Christophe Bochatay** souligne, de son côté, le fait que le délégataire a été très à l'écoute de l'autorité organisatrice et de ses demandes.

Xavier Chantelot indique que, de son point de vue, le problème n'est pas financier mais estime que nombre de personnes ont subi les conséquences de la crise COVID et ne comprend pas qu'ils doivent de plus supporter la charge de ces dépenses à travers la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés :

Abstention : Xavier Chantelot

- **VALIDE** l'avenant n°3 au contrat de DSP, signé le 3 août 2015, relatif à l'exploitation du réseau de Transport Public Urbain,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.

18. Information sur la mise en œuvre des pouvoirs délégués

Conformément aux dispositions des articles L 5211-6 à L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est chargé d'informer le conseil communautaire des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues.

A ce titre, le conseil communautaire est informé des :

Décisions prises par le bureau exécutif en date du 19 mai 2021 en vertu des pouvoirs délégués par le conseil communautaire

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite à la **délibération du conseil communautaire du 31 juillet 2020**, le Président est chargé d'informer le conseil communautaire des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues.

- *Foncier : Occupation plate-forme STEP des Trabets - Le Bureau Exécutif, à l'unanimité, confirme son accord pour les conditions d'occupation au profit de chaque entreprise (durée, redevance, charges, conditions particulières...) et habilite M. le Président à la signature des conventions s'y rapportant ainsi qu'à tous documents nécessaires et préalables à la formalisation des conventions.*
- *Espaces Naturels : Convention avec le département pour les panneaux d'alpages - Le Bureau Exécutif, à l'unanimité, approuve que la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc soit bénéficiaire, pour passer la commande des panneaux, à la demande des propriétaires d'alpage de la vallée et autorise le président à signer la convention cadre du déploiement des panneaux alpages.*
- *Espaces Naturels : Convention avec la SEA « Un Berger dans mon Ecole 2021-2022 » - Le Bureau Exécutif, à l'unanimité, confirme la pertinence de la sensibilisation des scolaires via l'opération de pédagogie sur les alpages « Un berger dans mon école », valide la convention de partenariat avec la SEA 74 et la CCPMB pour l'année scolaire 2021-2022, selon les modalités présentées ci-dessus et autorise le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat pour l'année scolaire 2021-2022.*
- *Transfrontalier : Signature de la convention pour « l'heure du Climat » - Le Bureau Exécutif, à l'unanimité, confirme l'intérêt pour le territoire d'organiser la manifestation l'heure du climat, approuve le Memorandum d'entente entre la CCVCMB et le Secrétariat permanent de la Convention Alpine, valide l'inscription des crédits sur le budget Espace Mont-Blanc – Convention Alpine et autorise Monsieur le Président à signer ledit Memorandum d'entente et tous les actes s'y rapportant, et à accomplir toute diligence utile à sa bonne exécution.*
- *Marchés Publics : Attribution Accord Cadre : fourniture et pose de signalisation verticale - Le Bureau Exécutif, à l'unanimité, retient la société SIGNAUX GIROD pour un montant estimé de 80 430,50 € H.T. soit 96 516,60 € T.T.C. et autorise Monsieur le Président à signer l'accord cadre à bons de commandes correspondant les crédits nécessaires étant en place.*
- *Marchés Publics : Attribution marché : MOe Route forestière Col de Voza - Le Bureau Exécutif, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du groupement de maîtrise d'œuvre ForTeA/ATGT, pour un montant total 105 700 euros HT et autorise le Président à signer le marché correspondant.*

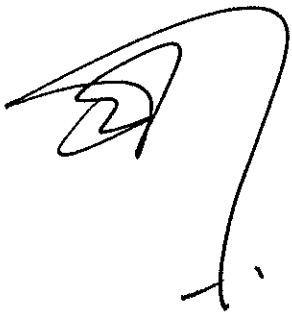
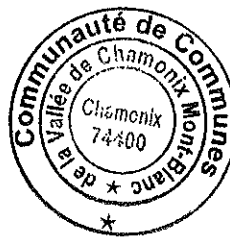
Décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués par le conseil communautaire par délibération

Conformément aux dispositions des articles L 5211-6 à L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite à la **délibération du conseil communautaire du 31 juillet 2020**, notamment celle autorisant la délégation dans le cadre de la validation des procédures dites « MAPA » (Marchés A Procédure Adaptée) en deçà des seuils de 90 000 € HT, le conseil communautaire est informé des décisions suivantes :

Date de la décision	N° de la Décision	Numéro du marché	Objet du marché	Candidat retenu	Montant du marché
31.05.2021	MP1131/2021	21C00011	Attribution du marché – Prestations de communication dans le cadre de l'organisation de l'Ultra Trail du Mont-Blanc	SAS UTMB GROUP	85 000,00 € HT
03.06.2021	MP1132/2021	18C00025	Avenant n°1 marché Pic Bois – Réalisation et fourniture de modules d'interprétation du patrimoine naturel – Prolongation du contrat au 31.10.2021	PIC BOIS	-
09.10.2021	MP1133/2021	21C00013	Attribution du marché – Renouvellement réseau AEP et extension du réseau EU - Trélechamps	SAS San SEGUNDO TP	75 817,00 € HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

Le Président,
Eric FOURNIER

La Secrétaire de séance,
Karine MIEUSSET

